RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial

Pelox nettoyant de surface FR-D Spécial

UFI:
MWP7-W0K9-800D-Y4D5

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange
Nettoyage des surfaces en acier inoxydable, en aluminium et en métaux non ferreux

Utilisations contre-indiquées
Donnée non disponible.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse
Pickling Systems
Zone Mégazone de Moselle Est
130 rue des fougères
57450 HENRIVILLE

N° de téléphone 03 87 82 85 45

e-mail contact@pickling-systems.com

Informations relatives à la fiche de données de sécurité
sdb_info@umco.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+33 (0)1 45 42 59 59 (ORFILA)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)
Acute Tox. 3; H311
Acute Tox. 4; H302
Eye Dam. 1; H318
Met. Corr. 1; H290
Skin Corr. 1B; H314

Informations relatives à la classification
Le produit a été classé en utilisant les méthodes mentionnées ci-dessous et décrites à l'Article 9 et les critères spécifiés dans le Règlement (CE) Nr. 1272/2008 :
Dangers physiques: évaluation des données avec l'annexe I, Partie 2
Dangers pour la santé et dangers pour l'environnement: évaluation des données toxicologiques et écotoxicologiques en conformité avec l'Annexe I, Partie 3, 4 et 5.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément aux critères du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Pictogrammes de danger


SGH05


SGH06

Mention d'avertissement
Danger

Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette:
acide phosphorique
2-propylheptane-1-ol, éthoxylé
Acide fluorhydrique

Mentions de danger

H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H311	Toxique par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence

P260	Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

UFI:
MWP7-W0K9-800D-Y4D5

2.3 Autres dangers

Evaluation PBT
Selon les informations transmises dans la chaîne d'approvisionnement, le mélange ne contient aucune substance avec une teneur >0,1% identifiée comme étant PBT.

Evaluation vPvB
Selon les informations transmises dans la chaîne d'approvisionnement, le mélange ne contient aucune substance avec une teneur >0,1% identifiée comme étant vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Non applicable. Le produit n'est pas une substance.

3.2 Mélanges

Composants dangereux

N°	Dénomination de la substance		Indications complémentaires	
	N° CAS / CE / Index / REACH	Classification (CE) 1272/2008 (CLP)	Concentration	%
1	**acide phosphorique**			
	7664-38-2 231-633-2 015-011-00-6 01-2119485924-24	Met. Corr. 1; H290 Skin Corr. 1B; H314 Acute Tox. 4; H302 Eye Dam. 1; H318	>= 25,00 - < 50,00	% en poids
2	**acide citrique, monohydrate**			
	5949-29-1 201-069-1 607-750-00-3 01-2119457026-42	Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335	>= 5,00 - < 10,00	% en poids
3	**2-propylheptane-1-ol, éthoxylé**			
	160875-66-1 - - -	Eye Dam. 1; H318 Acute Tox. 4; H302	< 5,00	% en poids
4	**Acide fluorhydrique**			
	7664-39-3 231-634-8 009-003-00-1 01-2119458860-33	Acute Tox. 1; H310 Acute Tox. 2; H330 Acute Tox. 2; H300 Skin Corr. 1A; H314 Eye Dam. 1; H318	< 2,50	% en poids

Texte complet des mentions H et EUH, sauf si déjà mentionné dans la section 2.2 : voir section 16.

N°	Note	Limites de concentration spécifiques	Facteur M (aiguë)	Facteur M (chronique)

1	B	Skin Irrit. 2; H315: C >= 10% Eye Irrit. 2; H319: C >= 10% Skin Corr. 1B; H314: C >= 25% Eye Dam. 1; H318: C >= 25%	-	-
4	-	Eye Irrit. 2; H319: C >= 0,1% Skin Corr. 1B; H314: C >= 1% Eye Dam. 1; H318: C >= 1% Skin Corr. 1A; H314: C >= 7%	-	-

Pour le texte complet des notes: rubrique article 16 « Notes relatives à l'identification, à la classification et à l'étiquetage des substances ((CE) No 1272/2008, Annexe VI) ».

Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë (ETA)			
N°	**orale**	**dermale**	**par inhalation**
1	500 mg/kg de poids corporel		

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Indications générales
Protéger les secouristes. Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart. En cas de doute, ou si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. Les symptômes d'intoxication peuvent n'apparaître qu'après quelques heures; une surveillance médicale d'au moins 48 heures est donc indispensable.

Après inhalation
Transporter à l'air libre, garder le patient au chaud et au repos. Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. Pas de traitement par bouche-à-bouche ou bouche-à-nez. Conduire chez le médecin.

Après contact cutané
Laver immédiatement et longuement avec beaucoup d'eau. Appliquer du gel de calcium gluconate et masser la peau jusquà disparation de la douleur, rincer plusieurs fois avec de l'eau et remplacer par du gel frois. Continuer la thérapie de gel pendant 15 minutes après disparation de la douleur. Appeler aussitôt un médecin.

Après contact oculaire
Enlever les lentilles de contact. Rincer soigneusement à l'eau courante pendant 10 à 15 minutes, les paupières bien écartées et en protégeant l'œil non affecté. Rincer abondamment avec une solution de gluconate de calcium. Appeler aussitôt un médecin.

Après ingestion
Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir. Appeler immédiatement le médecin. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés
Donnée non disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
Donnée non disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié
Dioxyde de carbone ; mousse ; poudre d'extinction ; eau pulvérisée ; brouillard d'eau; Adapter les mesures d'extinction au feu environnant.

Agent d'extinction non approprié
Jet d'eau

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
En cas d'incendie, il peut y avoir un dégagement de: Oxyde d'azote (NOx); Acide fluorhydrique (HF)

5.3 Conseils aux pompiers
Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection. Empêcher les effluents de la lutte contre l'incendie de pénétrer dans les égouts et les cours d'eau. Si possible, éloigner les récipients de la zone de danger. Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes
Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8. Tenir à l'écart des sources d'ignition. Veiller à assurer une aération suffisante.

Pour les secouristes
Équipement de protection individuelle - voir la rubrique 8

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, p.ex. sables, terre, vermiculite, terre de diatomées, puis les collecter dans des fûts en vue de leur élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13). Éviter de mélanger avec des matières inflammables ou combustibles (par ex. sciure de bois).

6.4 Référence à d'autres rubriques

Informations concernant la manipulation en toute sécurité : voir rubrique 7. Informations concernant l' équipement de protection individuelle (EPI) voir rubrique 8. Informations concernant l'élimination : voir rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Indications pour l'utilisation en toute sûreté
Minimiser les risques dus à la manipulation du produit par des mesures de sécurité et de prévention appropriées. Les processus (mode opératoire) doivent être conçu de façon à empêcher la libération de matières dangereuses ou un contact avec la peau. Assurer une bonne aération des locaux, le cas échéant mettre en place une aspiration mécanique sur le lieu de travail.

Mesures générales de protection et d'hygiène
Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons. Ne pas inhaler les vapeurs. Eviter le contact avec les yeux et la peau. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Enlever les vêtements et les chaussures contaminés et bien les laver avant réutilisation.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion
Conserver à l'ecart de toute source d'ignition et de chaleur.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage
Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé.

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs
Stocker sur un sol résistant aux acides. Prévoir une cuve de sol sans écoulement. Store in a locked cabinet or with restricted access only for authorised persons.
Matériau non approprié métal; verre

Indications concernant le stockage avec d'autres produits
substances à éviter, cfr. rubrique 10

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites sur les lieux de travail

N°	Dénomination de la substance	N° CAS		N° CE	
1	**acide phosphorique**	**7664-38-2**		**231-633-2**	
	Valeurs limites d´exposition professionnelle aux agents chimiques en France				
	Acide phosphorique				
	VLE (courte durée)	2	mg/m³	0,5	ppm
	VLE (8h)	1	mg/m³	0,2	ppm
	2000/39/EC				

	Orthophosphoric acid				
	VLE (courte durée)	2	mg/m³		
	VLE (8h)	1	mg/m³		
2	**Acide fluorhydrique**	**7664-39-3**		**231-634-8**	
	Valeurs limites d´exposition professionnelle aux agents chimiques en France				
	Fluorure, d´hydrogéne				
	VLE (courte durée)	2,5	mg/m³	3	ppm
	VLE (8h)	1,5	mg/m³	1,8	ppm
	2000/39/EC				
	Hydrogen fluoride				
	VLE (courte durée)	2,5	mg/m³	3	ppm
	VLE (8h)	1,5	mg/m³	1,8	ppm

Valeurs DNEL, DMEL et PNEC

valeurs DNEL (travailleurs)

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE	
	Voie d'exposition	**durée d'action**	**effet**	**Valeur**	
1	**acide phosphorique**			**7664-38-2 231-633-2**	
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	1	mg/m³
	par inhalation	à court terme (aiguë)	local	2	mg/m³
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	10,7	mg/m³
2	**Acide fluorhydrique**			**7664-39-3 231-634-8**	
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	1,5	mg/m³
	par inhalation	à court terme (aiguë)	systémique	2,5	mg/m³
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	1,5	µg/m³
	par inhalation	à court terme (aiguë)	local	2,5	µg/m³

valeurs DNEL (consommateur)

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE	
	Voie d'exposition	**durée d'action**	**effet**	**Valeur**	
1	**acide phosphorique**			**7664-38-2 231-633-2**	
	orale	(chronique) à long terme	systémique	0,1	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	0,36	mg/m³
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	4,57	mg/m³
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	0,36	mg/m³
2	**Acide fluorhydrique**			**7664-39-3 231-634-8**	
	orale	(chronique) à long terme	systémique	0,01	mg/kg/jour
	orale	à court terme (aiguë)	systémique	0,01	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	0,03	mg/m³
	par inhalation	à court terme (aiguë)	systémique	0,03	mg/m³
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	0,2	mg/m³
	par inhalation	à court terme (aiguë)	local	1,25	mg/m³

valeurs PNEC

N°	Dénomination de la substance		N° CAS / CE	
	compartiment écologique	**Type**	**Valeur**	
1	**acide citrique, monohydrate**		**5949-29-1 201-069-1**	
	sol	-	33,1	mg/kg
	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	1000	mg/L
2	**Acide fluorhydrique**		**7664-39-3 231-634-8**	
	Eau	eau douce	0,89	mg/L
	Eau	eau marine	0,089	mg/L
	Eau	eau douce sédiment	3,38	mg/kg poids sec

	Eau	eau marine sédiment	0,338	mg/kg poids sec
	sol	-	10,6	mg/kg poids sec
	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	51	mg/L

8.2 Contrôle de l'exposition

Contrôles techniques appropriés
Assurer une bonne aération des locaux, le cas échéant mettre en place une aspiration mécanique sur le lieu de travail.

Equipement de protection individuelle

Protection respiratoire
En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Prendre les mesures de protection respiratoire appropriées en cas de formation d'aérosols, de vapeurs et de brouillard lorsque les valeurs limite d'exposition professionnelle ne sont pas spécifiées. Masque respiratoire, filtre combiné.

Protection des yeux / du visage
Lunettes avec protection latérale (EN 166)

Protection des mains
En cas de risque de contact du produit avec la peau, il est suffisant d'utiliser des gants de protection homologués par ex. conformes à la norme EN 374. Avant chaque utilisation, le gant de protection doit être testé en fonction de son aptitude spécifique au poste de travail (telles que la résistance mécanique, la compatibilité avec le produit et les propriétés antistatiques). Observer les instructions et les informations du fabricant des gants de protection quant à leur utilisation, le stockage, les soins et le remplacement des gants.

Matériau approprié	Gants de protection contre les acides PELOX® en PVCGants de protection contre les acides PELOX® en PVC

Divers
Vêtements de travail résistants aux produits chimiques.

Contrôle de l'exposition de l'environnement
Donnée non disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat d'agrégation
liquide

Etat
visqueux

Couleur
vert

Odeur
acide

pH		
Valeur	1,4	
Température de référence	20	°C

Point d'ébullition / intervalle d'ébullition		
Valeur	100	°C

Point de fusion/point de congélation
Donnée non disponible.

Température de décomposition
Donnée non disponible.

Point d'éclair
Donnée non disponible.

Température d'inflammation

Donnée non disponible.

Inflammabilité
Donnée non disponible.

Limites inférieure d'explosion
Donnée non disponible.

Limites supérieure d'explosion
Donnée non disponible.

Pression de vapeur
Donnée non disponible.

Densité de vapeur relative
Donnée non disponible.

Densité relative
Donnée non disponible.

Densité			
Valeur	env.	1,25	g/cm³
Température de référence		20	°C

Solubilité dans l'eau	
Remarque/s	miscible

Solubilité
Donnée non disponible.

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)			
N°	**Dénomination de la substance**	**N° CAS**	**N° CE**
1	**acide citrique, monohydrate**	**5949-29-1**	**201-069-1**
log Pow		-0,2 - 1,8	

Viscosité cinématique
Donnée non disponible.

Caractéristiques des particules
Donnée non disponible.

9.2 Autres informations

Autres informations
Donnée non disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité
Pas de réactions dangereuses si utilisé conformément au mode d'emploi.

10.2 Stabilité chimique
La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses
Réactions dangereuses improbables si utilisé correctement.

10.4 Conditions à éviter
Chaleur, flammes nues et autres sources d'ignition.

10.5 Matières incompatibles
Bases; Métaux légers; verre

10.6 Produits de décomposition dangereux
Néant, à l'utilisation appropriée; En cas d'incendie: voir rubrique 5.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité orale aiguë (résultat du calcul ATE du mélange)	
Nom du produit	
FR-D spezial	
ETA (Mélange)	380,23 mg/kg
Méthode	Méthode de calcul conformément à l'annexe I, troisième partie, paragraphe 3.1.3.6 du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP).

Toxicité orale aiguë					
N°	**Dénomination de la substance**	**N° CAS**		**N° CE**	
1	**acide phosphorique**	**7664-38-2**		**231-633-2**	
DL50		300	- 2000		mg/kg de poids corporel
Espèces		rat			
Méthode		OCDE 423			
Source		ECHA			
2	**acide citrique, monohydrate**	**5949-29-1**		**201-069-1**	
DL50			5400		mg/kg de poids corporel
Espèces		souris			
Méthode		OCDE 401			
Source		ECHA			

Toxicité dermale aiguë (résultat du calcul ATE du mélange)	
Nom du produit	
FR-D spezial	
ETA (Mélange)	500,00 mg/kg
Méthode	Méthode de calcul conformément à l'annexe I, troisième partie, paragraphe 3.1.3.6 du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP).

Toxicité dermale aiguë					
N°	**Dénomination de la substance**	**N° CAS**		**N° CE**	
1	**acide citrique, monohydrate**	**5949-29-1**		**201-069-1**	
DL50		>	2000		mg/kg de poids corporel
Espèces		rat			
Méthode		OCDE 402			
Source		ECHA			

Toxicité aiguë par inhalation (résultat du calcul ATE du mélange)	
Nom du produit	
FR-D spezial	
Remarque/s	Le résultat obtenu par la méthode de calcul définie au point 3.1.3.6 de la partie 3 de l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP), se situe en dehors des valeurs impliquant une classification / l'etiquetage du mélange selon tableau 3.1.1 (ETA inhalation: > 20.000 ppmV (gaz), > 20 mg/l (vapeurs), > 5 mg/l (poussières/brouillards).

Toxicité aiguë par inhalation
Donnée non disponible.

Corrosion cutanée/irritation cutanée				
N°	**Dénomination de la substance**	**N° CAS**	**N° CE**	
1	**acide phosphorique**	**7664-38-2**	**231-633-2**	
Espèces		lapin		
Source		ECHA		
Évaluation		Fortement corrosif		
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification sont remplis.		
2	**acide citrique, monohydrate**	**5949-29-1**	**201-069-1**	
Espèces		lapin		
Méthode		OCDE 404		
Source		ECHA		
Évaluation		Non irritant		

Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

3	Acide fluorhydrique	7664-39-3	231-634-8

Espèces	lapin
concerne	5% solution
Méthode	OCDE 404
Source	ECHA
Évaluation	Corrosif

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acide phosphorique	7664-38-2	231-633-2

Espèces	lapin
Source	ECHA
Évaluation	Fortement corrosif
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification sont remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Donnée non disponible.

Mutagénicité sur les cellules germinales

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acide phosphorique	7664-38-2	231-633-2

Type d'examen	étude de mutation génique in vitro sur des bactéries
Méthode	OECD 471
Source	ECHA
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

2	acide citrique, monohydrate	5949-29-1	201-069-1

Type d'examen	étude de mutation génique in vitro sur des bactéries
Espèces	Salmonella typhimurium
Méthode	OECD 471
Source	ECHA
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

3	Acide fluorhydrique	7664-39-3	231-634-8

Méthode	OECD 471
Source	ECHA
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acide phosphorique	7664-38-2	231-633-2

Source	ECHA
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Donnée non disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Donnée non disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acide phosphorique	7664-38-2	231-633-2

Voie d'exposition	orale
Espèces	rat
Méthode	OECD 422
Source	ECHA
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration
Donnée non disponible.

Propriétés perturbant le système endocrinien
Donnée non disponible.

11.2 Informations sur les autres dangers

Autres informations
Donnée non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité sur les poissons (aigüe)				
N°	**Dénomination de la substance**	**N° CAS**		**N° CE**
1	**acide citrique, monohydrate**	**5949-29-1**		**201-069-1**
CL50 Durée d'exposition		440 96	mg/l h	
Espèces Méthode Source	Leuciscus idus melanotus OCDE 203 ECHA			

Toxicité sur les poissons (chronique)
Donnée non disponible.

Toxicité pour les daphnies (aigüe)				
N°	**Dénomination de la substance**	**N° CAS**		**N° CE**
1	**acide phosphorique**	**7664-38-2**		**231-633-2**
CE50 Durée d'exposition		> 48	100 h	mg/l
Espèces Méthode Source	Daphnia magna OCDE 202 ECHA			
2	**acide citrique, monohydrate**	**5949-29-1**		**201-069-1**
CE50 Durée d'exposition		1535 48	mg/l h	
Espèces Source	Daphnia magna ECHA			

Toxicité pour les daphnies (chronique)
Donnée non disponible.

Toxicité pour les algues (aigüe)				
N°	**Dénomination de la substance**	**N° CAS**		**N° CE**
1	**acide phosphorique**	**7664-38-2**		**231-633-2**
CE50 Durée d'exposition		> 72	100 h	mg/l
Espèces Méthode Source	Desmodesmus subspicatus OCDE 201 ECHA			

Toxicité pour les algues (chronique)
Donnée non disponible.

Toxicité sur bactéries				
N°	**Dénomination de la substance**	**N° CAS**		**N° CE**
1	**acide phosphorique**	**7664-38-2**		**231-633-2**
CE50 Durée d'exposition		> 3	1000 h	mg/l
Espèces Méthode Source	boue activée OCDE 209 ECHA			

12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)			
N°	**Dénomination de la substance**	**N° CAS**	**N° CE**
1	**acide citrique, monohydrate**	**5949-29-1**	**201-069-1**
log Pow	-0,2 - 1,8		

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB	
Nom du produit	
FR-D spezial	
Evaluation PBT	Selon les informations transmises dans la chaîne d'approvisionnement, le mélange ne contient aucune substance avec une teneur >0,1% identifiée comme étant PBT.
Evaluation vPvB	Selon les informations transmises dans la chaîne d'approvisionnement, le mélange ne contient aucune substance avec une teneur >0,1% identifiée comme étant vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible.

12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit
A éliminer auprès d'une installation de traitement agréée, en respectant les prescriptions réglementaires et avec l'accord des autorités compétentes et de l'éliminateur agréé.
Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Emballage
Les emballages doivent être vidés entièrement et remis à la déchetterie en conformité avec les dispositions légales.Les emballages contenant encore des résidus doivent être éliminés conformément aux spécifications d'élimination de l'éliminateur régional agréé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR/RID/ADN	UN2922
IMDG	UN2922
ICAO-TI / IATA	UN2922

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID/ADN	LIQUIDE CORROSIF, TOXIQUE, N.S.A.
Sources de danger	acide phosphorique Acide fluorhydrique
IMDG	CORROSIVE LIQUID, TOXIC, N.O.S.
Sources de danger	phosphoric acid Hydrofluoric acid
ICAO-TI / IATA	Corrosive liquid, toxic, n.o.s.
Sources de danger	phosphoric acid Hydrofluoric acid

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID/ADN - Classe	8
Étiquette	8+6.1
Code de classification	CT1

Code de restriction en tunnels	E
N° d'identification de danger	86
IMDG - Classe	8
Subsidiary Risk	6.1
Étiquettes	8+6.1
ICAO-TI / IATA - Classe	8
Subrisk	6.1
Étiquettes	8+6.1

14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID/ADN	II
IMDG	II
ICAO-TI / IATA	II

14.5 Dangers pour l'environnement

EmS F-A, S-B

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Donnée non disponible.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non pertinent

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlements UE

Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XIV (Liste des substances soumises à autorisation)

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournissseurs en amont, le produit ne contient aucune substance considérée comme soumise à l'obligation d'autorisation incluse à l'annexe XIV (liste des substances soumises à autorisation) du Règlement Reach (CE) 1907/2006.

Liste des substances candidates REACH dites extrêmement préoccupantes (SVHC) à soumettre à la procédure d'homologation

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les sous-traitants,, le produit ne contient pas de substances considérées des substances à inclure à l'annexe XIV (liste, voire classement des substances soumises à une autorisation) selon les articles 57 et 59 du règlement REACH (CE) 1907/2006.

Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XVII: RESTRICTIONS APPLICABLES À LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHÉ ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PRÉPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX

Le produit est soumises à restriction selon l'annexe XVII du règlement REACH (CE) 1907/2006 . N° 3

le produit contient le(s) suivant(es) substances, auxquelles s'applique l' annexe XVII du règlement (CE) 1907/2006.

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE	N°
1	acide citrique, monohydrate	5949-29-1	201-069-1	75
2	Acide fluorhydrique	7664-39-3	231-634-8	75
3	acide phosphorique	7664-38-2	231-633-2	75

DIRECTIVE 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses

Le produit n'est pas soumis à l'annexe I, partie 1 ou partie 2.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Sources des données utilisées pour l'établissement de la fiche:
Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) dans sa version respective actuellement en vigueur.
Directives 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE, (UE) 2017/164.

Listes nationales sur les valeurs limites pour l'air applicables dans les différents pays dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.
Règlements sur les transports d'après ADR, RID, IMDG, IATA dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.
Les sources de données évaluées pour la détermination des données physiques, toxicologiques et écotoxicologiques sont indiquées dans les sections respectives.

Texte intégral des phrases H et EUH mentionnées aux sections 2 et 3 (si non cité dans ces sections).

H300	Mortel en cas d'ingestion.
H310	Mortel par contact cutané.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.

Notes relatives à l'identification, à la classification et à l'étiquetage des substances et mélanges ((CE) No 1272/2008, Annexe VI)

B	Certaines substances (acides, bases, etc.) sont mises sur le marché en solutions aqueuses à des concentrations diverses et ces solutions nécessitent dès lors une classification et un étiquetage différents, car les dangers qu'elles présentent varient en fonction de la concentration. Dans la troisième partie, les entrées accompagnées de la note B ont une dénomination générale du type «acide nitrique...%». Dans ces cas-là, le fournisseur doit indiquer sur l'étiquette la concentration de la solution en pourcentage. Sauf indication contraire, le pourcentage de concentration est toujours sur la base d'un calcul poids/poids.

Service ayant établi cette fiche de données de sécurité
UMCO GmbH - D-21107 Hamburg, Georg-Wilhelm-Strasse 187, Tel.: +49(40)555 546 300, Fax: +49(40)555 546 357, e-mail: umco@umco.de

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Modifications / suppléments:
Les modifications par rapport à l'édition précédente sont indiquées à gauche de la page.

Le présent document est protégé par la loi sur les droits d'auteur. Toute altération ou reproduction nécessite l'accord explicite préalable de la société UMCO GmbH.
Prod-ID 778048